

Monsieur le Président de la République,

À la suite d'informations reçues de l'ACAT-France, je souhaite attirer votre attention sur la situation de Victoire Ingabire, présidente du parti DALFA-Umurinzi, arrêtée le 19 juin 2025 à Kigali, sans mandat valable. Cette arrestation intervient alors qu'en octobre 2025 devait prendre fin sa peine de 15 ans de prison, prononcée contre elle en 2013 ainsi que les restrictions liées à la grâce présidentielle accordée en 2018. Son arrestation apparaît comme une manœuvre destinée à empêcher son retour sur la scène politique. En 2017, la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples avait jugé que le Rwanda avait violé sa liberté d'expression et son droit à un procès équitable, et avait ordonné la restauration de ses droits.

J'appelle à sa libération immédiate et à l'abandon des poursuites à son encontre.

Veillez agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma haute considération.

Son Excellence Monsieur Paul Kagame
Président de la République du Rwanda
Village Urugwiro, BP 15 Kigali
République du Rwanda

NOM : SIGNATURE :

ADRESSE :

Courriel : paulkagame@gov.rw

ACAT-France 2026 © photo privée

AGIR POUR UN MONDE DIGNE

JUIN 2026

L'opposante rwandaise Victoire Ingabire est de nouveau emprisonnée, de manière arbitraire, dans son pays pour son engagement pacifique en faveur du pluralisme démocratique. Depuis son retour au Rwanda en 2010, elle fait l'objet d'un harcèlement judiciaire continu de la part du pouvoir en place visant à l'empêcher de participer à la vie politique.

Victoire Ingabire, présidente du parti d'opposition non reconnu DALFA-Umurinzi, a été arrêtée à son domicile à Kigali, dans la soirée du 19 juin 2025, sans mandat valable, par des agents du Rwanda Investigation Bureau. Elle avait le jour même comparu comme simple témoin, devant la Haute cour, au procès de huit militants de son parti et d'un journaliste, arrêtés en 2021. Ces personnes avaient participé à une formation en ligne sur les méthodes de mobilisation non violente. En mars 2024, le Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire avait qualifié leur détention d'arbitraire. Victoire Ingabire est accusée de « création d'un groupe criminel » et de « préparation d'actes visant à provoquer des troubles au sein de la population ».

Une arrestation politique et des poursuites infondées

Cette nouvelle arrestation de Victoire Ingabire intervient alors qu'en octobre 2025 devait prendre fin sa peine de quinze ans de prison, prononcée contre elle en 2013 ainsi que les restrictions liées à la grâce présidentielle accordée en 2018 et qui lui avait permis de retrouver une liberté sous surveillance. Son arrestation en juin 2025 apparaît dès lors comme une manœuvre destinée à empêcher son retour sur la scène politique. En 2017, la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples avait jugé que le Rwanda avait violé la liberté d'expression de Victoire Ingabire et son droit à un procès équitable, et avait ordonné la restauration de ses droits, une décision restée lettre morte après le retrait du Rwanda de la compétence de la Cour.

Une répression persistante de l'opposition pacifique

Depuis son retour au Rwanda en 2010, les autorités au pouvoir et leurs sympathisants l'accusent régulièrement de liens avec les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), sans qu'aucune juridiction n'ait jamais établi l'existence de tels liens opérationnels. La persécution dont Victoire Ingabire est victime depuis 15 ans s'inscrit dans un contexte plus large de restriction de l'espace politique au Rwanda. Le 11 septembre 2025, le Parlement européen a appelé à sa libération immédiate et inconditionnelle. Le 27 janvier 2026, le ministère français des Affaires étrangères a indiqué suivre la situation en exprimant sa « préoccupation ». Pour l'ACAT-France, Victoire Ingabire est une prisonnière politique. Notre organisation appelle à la libération immédiate et sans conditions de Victoire Ingabire, et à l'abandon des poursuites judiciaires, politiquement motivées.

Retrouvez toutes nos actions sur [acatfrance.fr](https://www.acatfrance.fr)

Oui, je participe à la lutte contre la torture

J'adhère à l'ACAT-France pour un montant de 24 € la première année

Je fais un don à l'ACAT-France

10 € 30 € 50 € 90 € libre €

Je recevrai un reçu fiscal me permettant de déduire 66 % de mon adhésion ou de mon don.

Je souhaite m'abonner à la revue *Humains*.

Pour 12 € la première année, je recevrai 4 numéros

Je souhaite recevoir des informations sur les legs, assurances vies et donations



Prénom

Nom

Mail

Adresse

Je renvoie ce bulletin à l'ACAT-France, 7 rue Georges Lardennois 75019 Paris. Chèque à l'ordre de l'ACAT.

Nous respectons vos données personnelles. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé. Elles sont destinées aux services de gestion et aux tiers mandatés par l'ACAT-France à des fins de gestion interne, pour répondre à vos demandes ou faire appel à votre générosité. Vos données sont conservées pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités précitées et pour l'envoi de votre reçu fiscal. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de portabilité et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez demander à ce qu'elles ne soient pas communiquées à d'autres organismes. Pour toutes ces demandes, contactez l'ACAT-France : 01 40 40 42 43 / dpo@acatfrance.fr



Prions, protestons et soutenons, comme déjà en 2024 et en 2025, Victoire Ingabire condamnée injustement à la prison en 2013, puis encore en 2025, pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression.

Georges Heichelbech, membre de la commission Théologie et du groupe de travail Sensibiliser les églises

AGIR AU RWANDA ET AILLEURS

GRÂCE À VOUS

IRAN : CÉCILE KOHLER ET JACQUES PARIS SONT LIBRES !

Cécile Kohler et Jacques Paris, qui ont été otages en Iran pendant près de quatre ans, sont rentrés en France le mercredi 8 avril 2026.

Ils avaient été arrêtés en mai 2022 à l'issue d'un voyage touristique en Iran, lors d'une rencontre avec des syndicalistes locaux. Ils ont été incarcérés à la prison d'Evin, au nord de Téhéran, dans des conditions extrêmement sévères qui pouvaient s'apparenter à de la torture.

L'ACAT-France, qui s'était mobilisée pour exiger leur libération, se réjouit de leur retour en France et remercie ses militants et militantes pour leur mobilisation.



© PHOTOS PRIVÉES

FRANCE **ACAT**

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
 @ACAT_France
 ACAT France
 acat_france

ACAT-France 2026 - © photo privée
 Ne pas fêter sur la voie publique

CONTACT LOCAL



Ce n'est pas de votre faute si la torture existe, mais si elle recule c'est grâce à vous. Votre signature peut changer un destin.

J'AGIS AVEC L'ACAT-FRANCE.

AGISSONS ENSEMBLE POUR UN MONDE DIGNE

RWANDA

J'agis pour la libération de Victoire Ingabire

